

Accord de défrichage ou Giro broyage.

Le présent contrat est signé entre :

- **Le propriétaire** représenté par :
Mr.....
Domicile :.....
.....
- **Le contractant** habilité (Président d'association) à cet effet et représenté par :
- Mr.....
- Intitulé de détenteur du droit de chasse :.....
.....

1. PREAMBULE :

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de gestion entre **le contractant** et **le propriétaire**, dans le cadre de défrichage ou Giro broyage.

Toute action relative à l'entretien du milieu devra rester dans le cadre d'une stricte utilisation non lucrative des parcelles, tant par **le propriétaire** que par **le contractant**.

2. OBJECTIFS

Le premier objectif de cet entretien de milieu, est purement cynégétique et permet de lutter contre la fermeture du milieu.

Le second objectif est de nature à lutter contre le risque incendie.

3. ITINERAIRE TECHNIQUE DE L'OUVERTURE DE MILIEU:

Le contractant s'engage :

- A défricher ou à Giro broyer le terrain désigné.

Le propriétaire s'engage :

- A laisser la gestion de son parcellaire listé en annexe **au contractant**.
- A autoriser **le contractant** au défrichage nécessaire et à la réalisation des travaux agricoles.
- A transmettre **au contractant** le relevé de propriété pour chaque parcelle mise en culture.
- A ne pas donner en gestion des parcelles pour lesquelles il perçoit un revenu et/ou sont valorisées économiquement.

4. RESILIATION DU CONTRAT

Suite aux manques constatés concernant les engagements définis dans le présent contrat par l'une ou l'autre des parties, la résiliation du contrat sera actée par courrier recommandé.

5. MODALITES DE CONTROLE

Le contractant s'engage à respecter les modalités du présent contrat et à laisser libre accès aux parcelles.

En conséquence, **le contractant** est tenu sans délai de respecter les obligations générales de l'entretien du milieu.

La liste des parcelles contractualisées annuellement est jointe en annexe.

6. DUREE - RESILIATION

Le contrat individuel est signé pour 3 saisons cynégétiques allant du 1^{er} juillet au 30 juin (toute signature en cours de saison sera considéré comme saison pleine) et renouvelable par tacite reconduction. Le présent contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties, au plus tard 3 mois avant la fin de la dernière saison cynégétique.

Signé et paraphé en deux exemplaires, dont un est destiné à chacune des parties.

A.....

Le.....

Le Propriétaire

Le Contractant

Mr.....

Mr.....